



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 octobre 2008
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie (Géorgie)

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1808 (2008) du Conseil de sécurité, en date du 15 avril 2008, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) jusqu'au 15 octobre 2008. Il fait le point de la situation en Abkhazie (Géorgie) depuis mon rapport du 23 juillet 2008 (S/2008/480).

2. Mon Représentant spécial, Jean Arnault, a dirigé la Mission jusqu'au 30 septembre. Il a été remplacé par Johan Verbeke, qui a maintenu des contacts étroits avec les États Membres et les organisations internationales travaillant en Géorgie. Le Chef des observateurs militaires, le général de division Niaz Muhammad Khan Khattak (Pakistan), qui a achevé son temps de service et quitté la Mission le 25 août, a été remplacé par le général de division Anwar Hussain (Bangladesh). Au 20 septembre 2008, l'effectif de la MONUG comptait 134 observateurs militaires (dont 12 membres du personnel médical) et 17 conseillers pour les questions de police (voir annexe).

II. Processus politique et principaux faits nouveaux

3. Durant la période à l'examen, la situation dans la zone relevant de la responsabilité de la MONUG a considérablement changé à la suite des hostilités en Ossétie du Sud qui ont été déclenchées les 7 et 8 août. Pendant cette période, mon Représentant spécial et les responsables de la Mission ont maintenu des contacts réguliers avec les deux parties, les représentants du Groupe des Amis du Secrétaire général et le personnel d'encadrement des Forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI).

4. Avant les événements d'août, la MONUG a soutenu les efforts de l'Allemagne, en tant que Coordonnateur du Groupe des Amis, visant à promouvoir un plan de règlement du conflit abkhazo-géorgien. Le plan, proposé par le Ministre allemand des affaires étrangères, Frank-Walter Steinmeier, a été présenté aux parties durant la visite qu'il a effectuée dans la région, à la mi-juillet. Il envisageait un processus en trois phases, la première prévoyant des accords sur des mesures de sécurité, y compris une déclaration sur le non-recours à la force et sur le principe et les modalités du retour des personnes déplacées et des réfugiés; la deuxième portant sur



le relèvement économique et une vaste gamme de mesures de confiance; et la troisième et dernière phase sur des négociations concernant le statut politique de l'Abkhazie. La Mission a facilité les visites à Soukhoumi de l'Ambassadeur d'Allemagne dans le cadre des efforts déployés par ce pays afin d'organiser une réunion à Berlin avec la participation des parties géorgienne et abkhaze et du Groupe des Amis. La MONUG a également facilité une visite de Matthew Bryza, Sous-Secrétaire d'État adjoint et Haut-Représentant des États-Unis au Groupe des Amis, à Soukhoumi à la fin de juillet.

5. Les parties géorgienne et abkhaze ont exprimé leur gratitude à l'Allemagne pour son initiative et déclaré qu'elles étaient prêtes à participer à une réunion à Berlin. En même temps, elles ont lié leur soutien au plan proposé à un certain nombre de conditions. La partie géorgienne a réaffirmé qu'elle exigeait la révocation de diverses décisions prises par la Fédération de Russie en avril et mai (voir S/2008/480, par. 8 à 10). La partie abkhaze, quant à elle, a de nouveau souligné qu'un engagement de non-recours à la force par la Géorgie et son retrait de la vallée de la Kodori constituaient des conditions préalables à l'ouverture de toute négociation. Elle a également demandé que la réunion de Berlin, initialement prévue pour la fin de juillet, soit reportée à une date ultérieure. Le 4 août, tandis que les échanges de feux entre les parties géorgienne et sud-ossète s'étaient intensifiés pendant les premiers jours du mois, la partie abkhaze a annoncé le report de sa participation à la réunion jusqu'à ce que la situation en Ossétie du Sud s'apaise. Elle a également fait savoir que si la Géorgie lançait des attaques contre l'Ossétie du Sud, l'Abkhazie ouvrirait un second front.

6. À la fin de juillet et au début d'août, les tensions entre la Géorgie et la Russie ont continué de monter. Les dirigeants russes ont insisté de plus en plus pour que la partie géorgienne signe des accords sur le non-recours à la force avec les parties abkhaze et sud-ossète, afin de désamorcer les tensions sur le terrain et de rétablir la confiance comme base de négociation. Ils ont également proposé que la question du retour des personnes déplacées et des réfugiés soit examinée à un stade ultérieur. Pour leur part, les autorités géorgiennes ont continué à accuser la Fédération de Russie de tenter d'annexer des territoires géorgiens et à nouveau exigé une internationalisation accrue des cadres de négociation et de maintien de la paix.

7. La forte escalade des hostilités en Ossétie du Sud, les 7 et 8 août, et le conflit qui a suivi entre la Géorgie et la Fédération de Russie ont profondément modifié la situation dans la zone de conflit abkhazo-géorgienne, ainsi que le processus global de règlement. Le mandat de la MONUG est limité au conflit abkhazo-géorgien; la Mission n'est donc pas en mesure de décrire le déroulement des opérations militaires en Ossétie du Sud et alentour. Le présent rapport ne décrit que les opérations exécutées dans la zone relevant de sa responsabilité et alentour, que ces informations aient été obtenues directement par elle ou qu'elles émanent de sources fiables.

8. Aux premières heures du 9 août, les forces russes auraient, d'après diverses informations, lancé des attaques aériennes dans l'ouest de la Géorgie, y compris contre la base militaire de Senaki et des cibles militaires dans le port de Poti, de même qu'autour de la localité de Zougdidi. Les 10 et 11 août, la Fédération de Russie a dépêché de nombreux soldats dans la zone du conflit, par route, voie ferrée et voie aérienne. Si, dans un premier temps, les soldats ont été déployés du côté de la ligne de cessez-le-feu où se trouve Gali, ils ont été par la suite transférés du côté

de la zone du conflit où est situé Zougdidi et dans les secteurs adjacents, à Senaki et Poti. Des bâtiments de la marine russe ont été déployés le long de la côte.

9. Le 8 août, la partie abkhaze a commencé à introduire des armes lourdes dans la zone d'armement limité, en violation de l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces signé à Moscou, en 1994 (voir S/1994/583, annexe 1). Dans l'après-midi du 9 août, la haute vallée de la Kodori a été la cible d'une série de bombardements. Le 12 août, la partie abkhaze a lancé une attaque terrestre et pris le contrôle de ce secteur. La population locale et le personnel armé géorgien ont quitté la vallée peu avant l'arrivée des forces abkhazes.

10. Le lancement d'opérations de grande envergure en Ossétie du Sud par la partie géorgienne, en août, n'a fait que renforcer le sentiment de la partie abkhaze d'être une cible probable. Cette perception a été renforcée après la saisie, dans la haute vallée de la Kodori, d'un certain nombre de pièces d'artillerie lourde interdites en application de l'Accord de Moscou de 1994. La partie abkhaze a reproché à la MONUG de ne pas avoir découvert ces armes lourdes et émis des doutes quant à la capacité de la communauté internationale de contribuer au maintien de la paix dans la région. Dans ce contexte, on rappellera que, dans mes précédents rapports au Conseil, j'avais demandé un renforcement de la capacité de surveillance de la Mission.

11. Le 12 août, la présidence française de l'Union européenne s'est rendue à Moscou et à Tbilissi. Les pourparlers ont abouti à l'élaboration d'un plan de cessez-le-feu en six points, contenant des dispositions qui affectaient également la situation dans la zone relevant de la responsabilité de la MONUG.

12. Le 26 août, le Président de la Fédération de Russie a déclaré que l'attaque lancée par la Géorgie contre l'Ossétie du Sud contraignait la Russie à reconnaître l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud en tant qu'États indépendants. La partie abkhaze s'est félicitée de la décision de la Russie qu'elle a qualifiée d'« historique ». La partie géorgienne l'a déclarée illégale, ajoutant qu'elle contrevenait aux normes et principes fondamentaux du droit international et aux nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. Les autorités géorgiennes ont également déclaré que la décision de la Russie était une tentative de légitimer le recours à la violence, l'agression militaire directe et le nettoyage ethnique visant à modifier les frontières d'un État voisin. En réponse aux vives critiques de la communauté internationale et à son appui résolu qu'elle a manifesté en faveur de l'intégrité territoriale de la Géorgie, la Fédération de Russie a déclaré qu'il était maintenant impossible de revenir au *statu quo ante* en raison du « génocide » perpétré en Ossétie du Sud.

13. Le 28 août, le Parlement géorgien a adopté à l'unanimité une résolution déclarant l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud territoires occupés par la Fédération de Russie et qualifié les forces russes de maintien de la paix de force d'occupation. La Géorgie a par la suite rompu ses relations diplomatiques avec la Fédération de Russie.

14. Le 29 août, le Gouvernement géorgien a déclaré nul et de nul effet l'Accord signé à Moscou en 1994. Il a réaffirmé son attachement au plan de cessez-le-feu en six points du 12 août et les explications subséquentes y relatives données par le Président Sarkozy comme constituant la seule base valide de règlement du conflit. Considérant que la décision prise par la Géorgie levait toute restriction imposée par l'Accord de Moscou de 1994 à son égard, la partie abkhaze a annoncé son intention

de renforcer la « frontière nationale » en tant que question prioritaire. Le 1^{er} septembre, dans une note adressée au Conseil exécutif de la CEI, la Géorgie a notifié sa décision de mettre fin à l'opération de maintien de la paix de la Communauté en Abkhazie (Géorgie). Elle s'est également retirée de la CEI et de plusieurs accords clefs connexes, avec effet au 18 août.

15. Le 8 septembre, la présidence française de l'Union européenne et le Président de la Fédération de Russie ont mis au point un certain nombre de dispositions en vue de l'application du plan en six points du 12 août, lesquelles ont été acceptées le même jour par le Président géorgien. Il y était notamment réaffirmé que les observateurs de la MONUG poursuivraient l'exécution de leur mandat dans les zones relevant de leur responsabilité, avec les mêmes effectifs et schémas de déploiement qu'au 7 août 2008, sous réserve d'ajustements éventuels décidés par le Conseil de sécurité des Nations Unies.

16. Le 9 septembre, le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie et le Ministre des affaires étrangères de facto de l'Abkhazie ont signé un document établissant des relations diplomatiques officielles. Cette démarche a été suivie d'une visite officielle du Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie à Soukhoumi, le 14 septembre, et de la signature d'un traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle à Moscou, le 17 septembre, qui envisageait entre autres d'instaurer une coopération dans les domaines économique, juridique et de la sécurité, y compris la construction et l'utilisation de bases militaires.

17. Le 25 septembre, une voiture piégée a explosé devant le bâtiment du service de sécurité abkhaze de facto à Soukhoumi. Le bâtiment et plusieurs autres immeubles résidentiels adjacents ont subi des dégâts importants mais aucune victime n'a été signalée. Les autorités abkhazes de facto ont accusé les services spéciaux géorgiens. Les autorités géorgiennes ont nié toute participation à cet incident.

III. Faits nouveaux survenus dans la zone relevant de la responsabilité de la Mission

18. L'opération lancée par la Fédération de Russie a modifié la situation dans la zone du conflit abkhazo-géorgien et au-delà. Au total, 9 000 hommes et 350 unités équipées de véhicules blindés y auraient participé. Ces soldats ne faisaient pas partie de la force de maintien de la paix de la CEI et agissaient donc clairement en dehors de l'Accord de Moscou. La Fédération de Russie a qualifié la présence de ses soldats comme « une opération d'imposition de la paix ». Le Gouvernement géorgien a déclaré qu'il s'agissait d'une « agression ».

19. La MONUG n'était pas en mesure de déterminer le nombre exact et le caractère des nouvelles unités. À son avis, environ quatre à cinq bataillons russes aéroportés comprenant des éléments de soutien ont pénétré dans la zone du conflit après le 10 août, ou l'ont traversée en direction du sud. Conformément à son mandat, la MONUG n'a pas surveillé les zones situées à l'extérieur de la zone du conflit où certaines des nouvelles troupes russes étaient déployées.

20. Après le 22 août, la Mission a constaté qu'un nombre important de troupes russes se dirigeant vers le nord quittait le secteur de Zougdidid, puis la zone du conflit. La force de maintien de la paix de la CEI a établi six nouveaux postes sur le périmètre extérieur de la zone d'armement limité du côté de Zougdidid et quatre

postes supplémentaires à la périphérie de Senaki et à proximité de Poti, à l'extérieur de la zone du conflit. Le 13 septembre, la force de maintien de la paix de la CEI avait retiré cinq de ces nouveaux postes, notamment de Senaki et Poti, conformément à l'accord conclu le 8 septembre à Moscou.

21. Le 8 septembre, les responsables de la force de maintien de la paix de la CEI ont informé la MONUG que son effectif s'établissait à 2 542 hommes, avec un bataillon déployé dans chacun des deux secteurs et dans la vallée de la Kodori.

Secteur de Gali

22. La situation dans le secteur de Gali s'est tendue à la suite de l'explosion du 6 juillet à Gali (voir S/2008/480, par. 25), des restrictions imposées par la suite limitant le franchissement de la ligne de cessez-le-feu et en raison des craintes générales parmi la population locale d'une reprise imminente des hostilités.

23. Le 20 juillet, une explosion s'est produite à proximité d'un poste de sécurité abkhaze de facto dans le village de Tagiloni, tuant un membre du service de sécurité abkhaze de facto. Il se serait agi d'un suicide commis par l'activation d'une grenade.

24. Du 8 au 11 août, un mouvement important de troupes abkhazes a été observé le long de la route M27. La MONUG a publié trois rapports de violation à l'intention de la partie abkhaze en raison de la présence de matériel militaire lourd dans la zone d'armement limité, que la partie abkhaze a refusé de signer. Le 10 août, les autorités de facto ont proclamé la loi martiale dans les districts de Gali, d'Ochamchira et de Tkvarcheli et annoncé une mobilisation partielle.

25. Les patrouilles de la MONUG se sont vu refuser le droit de circuler librement et ont été menacées à plusieurs reprises par des combattants abkhazes armés. Au total, sept rapports de violations portant sur neuf cas de restriction de mouvement ont été communiqués à la partie abkhaze. La Mission a dû limiter puis suspendre complètement ses patrouilles à la suite de plusieurs actes d'intimidation, à l'encontre de membres de patrouille, des dangers représentés par les mines et du fait de la présence présumée de milices dans le district du Bas-Gali, mais les a maintenues le long de la route M27.

26. La MONUG a repris ses patrouilles régulières le 4 septembre, après que la partie abkhaze eut confirmé que les milices n'opéraient plus dans le district de Gali et que l'organisation non gouvernementale de déminage Halo Trust eut fait savoir qu'il n'y avait pas de danger de mine pour les opérations de la Mission dans le district.

27. Durant la période considérée, quatre homicides, trois tentatives d'homicide et deux vols qualifiés ont été signalés à la MONUG.

28. Le 29 août, trois mines ont provoqué une explosion en bordure d'une route de campagne à proximité du village de Meore Otobaya qui visait un véhicule de police abkhaze de facto. Aucun blessé n'a été signalé. Le 10 septembre, un engin explosif a été découvert dans une voiture particulière appartenant à un agent recruteur de facto. Le dispositif a été neutralisé et on ne signale aucun blessé, ni aucun dégât. Le 14 septembre, une mine a explosé à proximité du village de Chuburkhinji, endommageant une excavatrice qui transportait deux membres du personnel de la force de maintien de la paix de la CEI, lesquels n'ont pas été touchés.

29. La police des Nations Unies a continué d'assurer la liaison avec les autorités de police abkhazes de facto dans les districts de Gali, d'Ochamchira et de Tkvarcheli. Six stages de formation portant sur la criminalistique, la gestion des services de police et d'autres compétences en matière de maintien de l'ordre ont été organisés à l'intention de 32 fonctionnaires de police abkhazes de facto. La police des Nations Unies a également organisé des visites dans les services de police locaux de facto et des réunions avec les responsables des forces de police abkhazes de facto. Dans le cadre du projet visant à créer des bibliothèques à l'intention des services de répression locaux, il a été fait don de 1 200 exemplaires de quatre ouvrages de référence de droit pénal et de procédure pénale et tactique policière aux services locaux de répression de facto. La police des Nations Unies a organisé des stages de formation financés par le Gouvernement suisse à l'intention de 1 126 enfants à Gali, Ochamchira, Tkvarcheli et Soukhomi.

30. Le Bureau de la MONUG chargé des droits de l'homme en Abkhazie (Géorgie) a observé les effets de la fermeture de la ligne de cessez-le-feu par la partie abkhaze sur la population locale en juillet. Cette mesure a empêché les résidents locaux de s'approvisionner du côté de la ligne de cessez-le-feu contrôlé par la Géorgie à des prix plus abordables. D'après diverses informations, les résidents locaux devaient acquitter des droits arbitraires de plus en plus élevés pour franchir la ligne de cessez-le-feu. Sinon, seuls les mouvements motivés par des raisons médicales étaient autorisés.

31. Bien que le Bureau des droits de l'homme ait dû interrompre ses activités régulières de suivi, pendant la suspension des patrouilles de la MONUG, les fonctionnaires chargés des droits de l'homme ont maintenu des contacts réguliers avec les organisations non gouvernementales et la société civile dans le district de Gali. Le Bureau n'a pas reçu d'informations concernant des violations des droits de l'homme dans le secteur de Gali pendant les événements d'août.

32. Le Bureau des droits de l'homme a repris ses activités de contrôle normales dans le district de Gali le 4 septembre. D'après diverses informations, l'instabilité de la situation avait perturbé la saison de la cueillette des noisettes qui avait commencé en août. Des résidents dans certains villages du secteur du bas Gali ont dit qu'ils avaient peur de cueillir les noisettes. D'autres ont dit qu'ils avaient peur de se rendre au marché de Gali pour vendre leur production. Avec l'amélioration de la situation sur le plan de la sécurité, la plupart des familles ont progressivement repris les activités de cueillette. Toutefois, la peur de devenir la cible d'actes criminels, et notamment d'être soumis aux taxes non réglementées imposées occasionnellement aux résidents, subsistait.

Secteur de Zougdidi

33. Dans le secteur de Zougdidi, la situation était tendue même avant les événements d'août, en raison principalement de graves désaccords entre la force de maintien de la paix de la CEI et les représentants des services de police géorgiens. Les tensions ont entraîné la suspension, en juillet, des réunions sectorielles tripartites, auxquelles participaient la partie géorgienne, la force de maintien de la paix de la CEI et la MONUG, et qui avaient servi de cadre pour le règlement des questions opérationnelles au niveau de l'exécution. La situation dans le secteur était également tendue en raison des avertissements persistants lancés par les autorités

géorgiennes selon lesquelles des opérations militaires russes et abkhazes visant la vallée de la Kodori étaient imminentes.

34. Aux premières heures du 9 août, des aéronefs ont été observés survolant le district de Zougdidi. On a appris ultérieurement que la gare ferroviaire et la base militaire de Senaki ainsi que le port de Poti – tous situés à l'extérieur de la zone du conflit – avaient été la cible de bombardements aériens qui auraient endommagé l'infrastructure et le matériel, et fait des victimes. Le 10 août, une attaque aérienne a été indiquée sur l'unité de signalisation géorgienne au sud du village d'Urta.

35. Le 10 août, en fin de journée, une réunion a été organisée au poste de la force de maintien de la paix de la CEI à Khurcha, à proximité de la ligne de cessez-le-feu, entre les hauts représentants de l'administration de Zougdidi, de la force de maintien de la paix de la CEI et les responsables des services de police géorgiens, avec la participation de la MONUG. Il a été convenu dans ce cadre qu'un bataillon russe aéroporté serait déployé du côté de la ligne de cessez-le-feu où se trouve Zougdidi pour une période limitée. Se fondant sur les observations qu'elle a faites les jours suivants, la Mission a établi que quatre à cinq bataillons russes aéroportés avaient pénétré de ce côté de la zone du conflit et au-delà et pris le contrôle du secteur.

36. Les bombardements aériens de cibles situées dans le district de Zougdidi et à l'extérieur de la zone d'armement limité, le 10 août, ont suscité une vive anxiété parmi la population locale. Les habitants de Zougdidi ont été pris de panique aux premières heures de la journée. Les rumeurs et les informations des médias, selon lesquelles la ville allait être bombardée par des avions à réaction russes et la force de maintien de la paix de la CEI autoriserait les forces militaires abkhazes à attaquer la ville ont provoqué le départ massif de la population, en particulier des femmes et des enfants. Le 11 août, il restait très peu de résidents dans la ville. Mais dès le 13 août, la population était rentrée, la plupart des magasins avaient rouvert et la vie était revenue à la normale. Le maintien de la présence de la MONUG à Zougdidi a contribué à rassurer les habitants.

37. Le 11 août, un haut-représentant géorgien à Zougdidi a informé la MONUG que la force de maintien de la paix de la CEI avait lancé un ultimatum à tous les services de police géorgiens du secteur de Zougdidi, leur ordonnant de rendre toutes les armes. À la demande de la Mission, les dirigeants de la force de maintien de la paix de la CEI ont accepté d'autoriser le personnel de police à porter des armes de poing pendant le service. Plus tard dans la journée, les patrouilles de la MONUG ont constaté que les postes de sécurité géorgiens sur la ligne de cessez-le-feu occupés par des forces de police spéciales avaient été abandonnés. La police criminelle, les gardes de police et la police de patrouille géorgiens sont toutefois demeurés en service dans le secteur de Zougdidi avec des armes de poing. Le même jour, la force de maintien de la paix de la CEI a occupé cinq bâtiments, dont la plupart appartenaient au Ministère géorgien de l'intérieur; tous les bâtiments ont été évacués le 22 août.

38. Le 12 août, du personnel abkhaze armé a pénétré dans les poches de Ganmukhuri et Khurcha, au nord de l'Ingouri, du côté de la ligne de cessez-le-feu où se trouve Zougdidi. À ce moment-là, les postes de la force de maintien de la paix de la CEI dans ces secteurs étaient vacants ou n'étaient occupés que par un très petit nombre d'hommes. Lorsque des membres du personnel abkhaze armé ont occupé un poste de sécurité géorgien abandonné, à proximité de Khurcha, la plupart des résidents du village ont quitté leur foyer. De nombreux résidents du secteur de

Ganmukhuri sont également partis lors de l'arrivée des forces abkhazes. En réponse aux préoccupations exprimées par la MONUG au sujet de la situation, les dirigeants de la force de maintien de la paix de la CEI ont affirmé que les effectifs de ses postes d'observation seraient ramenés aux niveaux antérieurs et que les forces abkhazes seraient contraintes de se retirer et de ne pas franchir la ligne de cessez-le-feu. Avec le retour des agents de maintien de la paix de la CEI à leurs postes à Ganmukhuri et Khurcha le 9 septembre, les forces abkhazes sont parties et les résidents ont regagné leur foyer.

39. Un incident s'est produit le 17 août, au cours duquel deux membres des forces abkhazes ont été tués et deux autres blessés par l'explosion d'une mine terrestre dans le secteur de Ganmukhuri, à proximité du camp de jeunes patriotes. Le 19 août, une patrouille de la MONUG a constaté que tous les bâtiments en bois de ce camp avaient été incendiés. Le 13 septembre, un officier de police géorgien a été tué par balles dans le secteur de Ganmukhuri par des individus qui auraient franchi la ligne de cessez-le-feu par le côté abkhaze. Le 21 septembre, un fonctionnaire de police géorgien a été tué par balles et trois autres ont été blessés à un poste du Ministère de l'intérieur à Khurcha. Le lendemain, une explosion s'est produite dans le même secteur, blessant deux fonctionnaires de police géorgiens. La partie géorgienne a accusé les parties russe et abkhaze d'avoir provoqué ces incidents. La MONUG a ouvert une enquête.

40. Du 11 au 15 août, les forces abkhazes ont franchi la ligne de cessez-le-feu à plusieurs reprises, pénétrant dans des villages situés dans le nord du secteur de Zougdidí. Elles auraient enlevé les drapeaux géorgiens des bâtiments administratifs mais n'auraient blessé personne. Sur ordre de la force de maintien de la paix de la CEI, les Abkhazes ont regagné le côté de la ligne de cessez-le-feu contrôlé par l'Abkhazie. Contrairement à ce qui s'est passé à Ganmukhuri et Khurcha, à aucun moment les forces abkhazes n'ont maintenu de présence dans les villages.

41. Durant la période considérée, 3 homicides, 11 vols qualifiés et 6 enlèvements ont été signalés à la MONUG.

42. En raison des événements d'août, la police des Nations Unies a renforcé ses contacts avec la police géorgienne. Elle a effectué des patrouilles conjointes avec la police locale, s'est régulièrement rendue dans les services de police et a eu des contacts avec les responsables de la police géorgienne. Elle a organisé quatre stages de formation à l'intention de 60 fonctionnaires de police, dont un cours de formation aux tactiques policières dirigé par des experts du Ministère ukrainien de l'intérieur. Au début d'août, la police des Nations Unies a procédé à une enquête d'opinion sur le comportement de la police géorgienne dans la région de Samegrelo-Zemo Svaneti. Dans le cadre du programme portant sur la surveillance policière de proximité, elle a organisé une formation, financée par le Gouvernement suisse, en matière de sécurité routière à l'intention d'environ 2 000 écoliers et contribué à la remise en état d'un jardin d'enfants, opération financée par le Gouvernement allemand, dans le village de Zhgvaia.

Vallée de la Kodori

43. À la suite des affrontements survenus le 9 juillet entre les forces géorgiennes et abkhazes dans la zone stratégique d'Achamkhara, située dans la basse vallée de la Kodori (voir le document S/2008/480, par. 52), la situation dans la vallée est devenue très tendue. La tension est encore montée après que la partie géorgienne a

accusé la partie abkhaze d'avoir tiré des obus de mortier dans la vallée de la Kvabchara (située au nord de la vallée de la Kodori) le 26 juillet. La MONUG a ouvert des enquêtes indépendantes sur ces deux incidents, mais a dû les suspendre en raison des événements d'août.

44. La partie géorgienne a déclaré à maintes reprises disposer d'informations selon lesquelles les forces abkhazes et/ou russes étaient sur le point de lancer une offensive dans la vallée, la partie abkhaze accusant pour sa part la Géorgie de concentrer des troupes dans la vallée. Les deux parties se sont également mutuellement accusées de cacher du matériel militaire lourd dans la section de la vallée que chacune contrôle.

45. Le 9 août, les autorités abkhazes de facto ont demandé à la MONUG de quitter immédiatement sa base d'opérations d'Adjara dans la haute vallée de la Kodori. Alors qu'elle se retirait en empruntant la basse vallée de la Kodori, la patrouille a entendu, en direction de la haute vallée, des bruits indiquant qu'une attaque aérienne y était lancée. Elle a également vu un convoi de chars et de militaires abkhazes dans la basse vallée. Le même jour, le Ministère abkhaze de la défense de facto a déclaré que des attaques aériennes avaient été menées contre l'infrastructure militaire de la haute vallée de la Kodori. La population locale et les soldats géorgiens avaient quitté la haute vallée avant l'arrivée des forces abkhazes.

46. Après être entrée dans la vallée de la Kodori, la partie abkhaze a déclaré avoir trouvé des armes lourdes, notamment des pièces d'artillerie et des lance-roquettes multiples, un grand nombre d'armes automatiques – certaines brûlées – et d'importantes quantités de munitions. Elle aurait également trouvé des éléments permettant d'établir la présence de fonctionnaires du Ministère géorgien de la défense et des structures suffisantes pour héberger quelques milliers d'hommes. La MONUG a indiqué que, bien qu'elle dispose d'une capacité de surveillance limitée, en particulier dans la vallée de la Kodori, selon ses observations, l'infrastructure installée dans la haute vallée de la Kodori était suffisante pour héberger des effectifs supérieurs aux chiffres officiellement fournis par la partie géorgienne.

47. La MONUG n'a pas été en mesure de reprendre ses patrouilles régulières dans la vallée de la Kodori depuis qu'elle s'est retirée de sa base le 9 août, la force de maintien de la paix de la CEI ayant indiqué que la sécurité du personnel de la Mission ne pouvait pas être garantie. Plusieurs rapports ont fait état du risque important que représentent les restes explosifs de guerre, qui rendent difficile et dangereux tout mouvement dans la vallée. Le 7 septembre, la MONUG, accompagnée de membres de la force de maintien de la paix de la CEI, a effectué une patrouille spéciale dans la vallée de la Kodori. Les forces abkhazes occupaient l'ensemble de la vallée, et un bataillon de la force de maintien de la paix de la CEI était en poste sur place. La base d'opérations de la MONUG à Adjara était occupée par du personnel abkhaze. Tous les biens mobiliers abandonnés sur place le 9 août avaient disparu. Quelques membres de la population locale restaient dans la haute vallée de la Kodori. Le 16 septembre, la MONUG a tenté d'effectuer une patrouille régulière conjointe avec la force de maintien de la paix de la CEI dans la haute vallée, mais elle a dû faire demi-tour, des restes explosifs de guerre ayant été signalés sur le parcours.

Faits nouveaux intéressant la Mission

48. Les réunions quadripartites hebdomadaires n'ont toujours pas repris depuis la fin octobre 2006. L'Équipe d'enquête de la MONUG a dû suspendre ses travaux en raison des événements d'août, mais a pu les reprendre en septembre.

49. La police des Nations Unies a organisé, le 11 septembre, à Soukhoumi, une table ronde internationale sur la prévention de la consommation de drogues chez les mineurs, à laquelle ont participé des experts locaux et internationaux, ainsi que des représentants des autorités abkhazes de facto et d'organisations internationales.

IV. Coopération avec les Forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants

50. La MONUG et la force de maintien de la paix de la CEI ont continué de coopérer étroitement dans l'exécution de leurs mandats respectifs. Toutefois, les événements d'août ont créé quelques problèmes de communication entre les commandants de secteur de la Mission et les commandants des forces de maintien de la paix de la CEI sur le terrain. Néanmoins, une coopération étroite et efficace a été maintenue au niveau des responsables, en particulier dans les périodes de crise.

V. Questions relatives aux droits de l'homme

51. Au cours de la période considérée, le Bureau des droits de l'homme de la MONUG a poursuivi son action de promotion des droits de l'homme et continué de fournir un appui aux organisations non gouvernementales locales. Il a également continué d'envoyer régulièrement du personnel dans les centres de détention, suivi le déroulement des procès et fourni des services juridiques consultatifs à la population locale, mais a été contraint de réduire ses activités dans la zone de conflit en raison des événements d'août. Son bureau de Soukhoumi a continué de recueillir des plaintes portant pour l'essentiel sur le droit à un procès équitable et régulier, le droit à la sécurité individuelle et au traitement des détenus, et les droits de propriété.

52. Le Bureau a continué de faciliter l'exécution du projet Aider les communautés tous ensemble, qui encourage l'octroi de subventions de faible montant aux organisations non gouvernementales locales pour mener à bien des programmes d'éducation et de formation dans le domaine des droits de l'homme au niveau des collectivités. Ce projet est financé conjointement par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). En collaboration avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Bureau a continué d'appuyer les centres des droits de l'homme à l'Université de Soukhoumi et à Gali.

VI. Action humanitaire et activités de relèvement

53. Au cours de la période considérée, grâce à son fonds d'affectation spéciale, la Mission a achevé les travaux de réparation et de remise en état du système d'approvisionnement en eau d'un hôpital de village dans le secteur de Gali. Elle a poursuivi ses travaux de remise en état d'un hôpital dans la ville de Gali et d'un

centre de jeunes à Ochamchira. En outre, la dernière phase du projet de formation de 24 détenus de la prison de Dranda, qui visait à faciliter leur réinsertion future dans la société, a été achevée le 12 août.

54. Le PNUD a continué à remettre en état les systèmes d'approvisionnement en eau des districts de Gali, Tkvarcheli et Ochamchira. L'ensemble de ces activités de remise en état ont été menées avec la participation active de différents groupes ethniques, notamment géorgien, abkhaze, grec et arménien. Afin de soutenir ces efforts, le PNUD a établi et formé un groupe de responsables de l'approvisionnement en eau au niveau des villages. Il a également formé 93 femmes chefs d'entreprise à la gestion des entreprises et à l'élaboration de plans d'activité, et aidé 60 groupes d'exploitants agricoles locaux en renforçant leurs capacités de gestion phytosanitaire, dans les districts de Gali, Tkvarcheli et Ochamchira. Certaines de ces activités ont dû être suspendues pendant les événements d'août, mais elles ont repris début septembre, les conditions de sécurité s'étant améliorées.

55. En collaboration avec ses partenaires, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a poursuivi l'exécution du projet « Orientations stratégiques pour l'Abkhazie », qui comprend notamment des activités de protection et de renforcement de la confiance à l'échelon des communautés, des projets liés à l'éducation, et des activités de remise en état d'abris, de création de revenus, de soutien agricole et de formation. Ces activités ont dû être suspendues en août, l'ensemble du personnel du HCR ayant été mobilisé pour participer à l'intervention d'urgence, mais a repris début septembre. Du 12 au 18 août, le HCR et ses partenaires d'exécution ont apporté leur assistance à environ 1 000 personnes déplacées de la haute vallée de la Kodori, qui ont été transportées à Kutaisi, où le Gouvernement géorgien leur a fourni un logement temporaire.

56. Le Conseil danois pour les réfugiés a poursuivi ses projets de remise en état de 240 logements dans la partie inférieure de Gali, de distribution d'aide alimentaire et de subventions aux entreprises. Il a également soutenu les petites et moyennes entreprises et appuyé huit projets d'infrastructure locale dans les districts de Gali, Tkvarcheli et Ochamchira. Après quelques problèmes de mise en œuvre de ces projets liés aux événements d'août, les activités ont repris leur cours normal.

57. Le Programme alimentaire mondial (PAM), en partenariat avec World Vision International, a continué d'aider les catégories de population les plus vulnérables par le biais de son programme d'échange de nourriture contre du travail, qui a pour objectif de remettre en état les infrastructures agricoles et dont 9 400 personnes bénéficient dans les districts de Gali, d'Ochamchira et de Tkvarcheli. Le PAM a distribué 230 tonnes de produits de base divers et approuvé six nouveaux projets de création d'étangs de pisciculture. En coopération avec Médecins sans frontières, il a également distribué des denrées alimentaires à 70 tuberculeux traités à l'hôpital de Goulripch. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a poursuivi la préparation de la campagne de vaccination de masse contre la rougeole et la rubéole, qui a cependant dû être suspendue en raison des événements d'août.

VII. Appui à la Mission

58. La MONUG a poursuivi sa campagne de prévention du VIH/sida et de sensibilisation. Elle a organisé des sessions de formation à l'intention du personnel nouvellement arrivé, et distribué et affiché des documents d'information dans la

zone de la Mission. Elle a poursuivi l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, et s'est félicitée de l'accroissement du rôle et de la contribution des femmes en tant que militaires. Elle a également continué de présenter à tous les membres du personnel nouvellement arrivés un exposé d'initiation et d'orientation sur l'égalité des sexes dans les opérations de maintien de la paix et a commencé à utiliser un nouveau système de suivi des fautes professionnelles, mis en place dans les missions en juillet, dans lequel sont enregistrées les données relatives aux manquements aux normes de conduite. Il a également traduit des documents didactiques et autres de l'anglais vers les langues parlées dans la zone de la Mission, en vue de sensibiliser davantage le personnel recruté sur le plan national.

VIII. Aspects financiers

59. Par sa résolution 62/260, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 34,5 millions de dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la Mission au-delà du 15 octobre 2008, le coût du financement de la Mission devrait rester dans les limites du montant approuvé par l'Assemblée générale.

60. Au 30 juin 2008, les contributions non acquittées au compte spécial de la MONUG s'élevaient à 11,5 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées à cette date pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à 1 671 400 dollars.

61. Les montants dus au Gouvernement allemand pour les installations médicales qu'il a fournies à la MONUG ont été remboursés pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2006. Au 19 septembre 2008, le montant restant dû à ce titre s'établissait à 133 319 dollars.

IX. Observations

62. Les événements tragiques survenus en août 2008, qui ont causé des souffrances humaines et menacé de déstabiliser l'ensemble de la région, n'étaient ni inévitables ni totalement inattendus. Au cours des dernières années, j'ai appelé l'attention sur la détérioration particulièrement grave des relations entre les parties géorgienne et abkhaze, qui a atteint son paroxysme au printemps dernier. J'ai insisté plus particulièrement sur le fait que les deux parties étaient de plus en plus sceptiques quant à la possibilité d'une solution négociée au conflit. Au cours de la même période, les relations entre la Géorgie et la Fédération de Russie sont devenues de plus en plus tendues. Dans le rapport que j'ai présenté en juillet au Conseil de sécurité (S/2008/480), je déclarais que, selon de nombreux rapports, les événements qui s'étaient enchaînés dès mars 2008 avaient presque causé une confrontation majeure entre la Géorgie et l'Abkhazie et la force de maintien de la paix de la CEI pendant la deuxième quinzaine d'avril. Enfin, un certain nombre d'événements extérieurs, notamment ceux concernant le Kosovo, ont contribué à créer un climat général de polarisation qui a rendu de plus en plus difficile l'action menée par la communauté internationale pour contenir les conflits locaux.

63. Presque deux mois après la fin des hostilités, la situation militaire sur le terrain n'est pas encore tout à fait claire, et les consultations se poursuivent au sujet de la mise en place des mécanismes internationaux proposés dans l'accord de cessez-le feu du 12 août pour éviter toute reprise de la guerre. Parallèlement, le contexte dans lequel la MONUG exécute son mandat depuis 14 ans a considérablement changé. On ignore encore quels éléments de l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces de 1994 (Accord de Moscou), qui constitue la base du mandat d'observation de la Mission, seront, le cas échéant, conservés au terme des discussions en cours au sujet de la sécurité. En particulier, de nombreuses incertitudes persistent quant au statut futur de l'actuelle zone de responsabilité de la Mission, à savoir la Zone de sécurité, où aucune présence militaire n'est autorisée, la zone d'armement limité, où il ne doit pas y avoir de matériel militaire lourd, et la vallée de la Kodori. De plus, au vu des déclarations officielles et des décisions prises par la Géorgie et la Fédération de Russie, il semble peu probable que les forces de maintien de la paix de la CEI jouent un rôle quelconque dans la séparation des forces entre les deux parties, et il reste à déterminer quel mécanisme remplira, le cas échéant, cette fonction.

64. Compte tenu de ce qui précède, il est trop tôt pour définir le mandat qui pourrait être confié à la MONUG à l'avenir. Toutefois, tant que l'on considérera que la communauté internationale doit intervenir pour prévenir un nouveau conflit entre les parties géorgienne et abkhaze, la Mission pourra être appelée à jouer un rôle important. À cet égard, les deux parties m'ont officiellement indiqué qu'elles étaient favorables au maintien de la Mission. Parallèlement, comme on pouvait s'y attendre, des différends apparaissent déjà entre les deux parties; ils devront être réglés. La Mission continuera de jouer un rôle important à cet égard également, et ses bons offices pourraient faciliter considérablement la recherche de solutions aux problèmes divers et variés qui ne manqueront pas de surgir dans les mois à venir.

65. C'est dans ce contexte que je recommande au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la Mission pour des raisons techniques, pour une période de quatre mois s'achevant le 15 février 2009. Il faudra peut-être adapter le rôle de la Mission, mais les Nations Unies devraient continuer à mettre l'expérience de la MONUG au service des deux parties et de la communauté internationale pour répondre le mieux possible aux besoins en matière de prévention et de règlement du conflit. Au cours des quatre prochains mois, mon Représentant spécial et moi-même avons l'intention d'intensifier les consultations avec les deux parties et avec les acteurs internationaux compétents, notamment à l'occasion des pourparlers de Genève, pour examiner comment, le cas échéant, les Nations Unies pourraient poursuivre leur action, comme les deux parties en ont exprimé le souhait. Avant la fin de la prorogation du mandat pour des raisons techniques, je rendrais compte au Conseil des résultats de ces consultations. Tout arrangement futur devrait garantir la non-reprise des hostilités et la protection des groupes vulnérables. Tel serait l'objectif vers lequel tendrait la communauté internationale et que le Conseil de sécurité ne devrait pas manquer d'atteindre.

66. Pour conclure, je tiens à remercier mon Représentant spécial, Jean Arnault, pour le dévouement dont il a fait preuve au cours de ces deux dernières années particulièrement difficiles. Son professionnalisme et son intégrité ont contribué de manière remarquable à asseoir les Nations Unies dans leur rôle de médiateur et de mécanisme de maintien de la paix impartial. Je tiens également à exprimer ma gratitude au général de division Niaz Muhammad Khan Khattak, observateur militaire en chef de la Mission, qui quitte la MONUG, et à l'ensemble du personnel

de la Mission pour son travail remarquable, y compris pendant les événements d'août. Grâce à leur présence et à leur action sur le terrain, ils ont contribué à prévenir une grave escalade de la violence dans la zone de responsabilité de la Mission.

Annexe

A. Pays fournissant des observateurs militaires
(au 20 septembre 2008)

<i>Pays</i>	<i>Nombre d'observateurs militaires</i>
Albanie	3
Allemagne	15 ^b
Autriche	2
Bangladesh	7 ^a
Croatie	3
Danemark	5
Égypte	5
États-Unis d'Amérique	2
Fédération de Russie	4
France	3
Ghana	1
Grèce	4
Hongrie	7
Indonésie	4
Jordanie	7
Lituanie	2
Moldova	1
Mongolie	1
Népal	1
Nigéria	1
Pakistan	10
Pologne	5
République de Corée	7
République tchèque	5
Roumanie	2
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	5
Suède	3
Suisse	4
Turquie	5
Ukraine	5
Uruguay	3
Yémen	2
Total	134

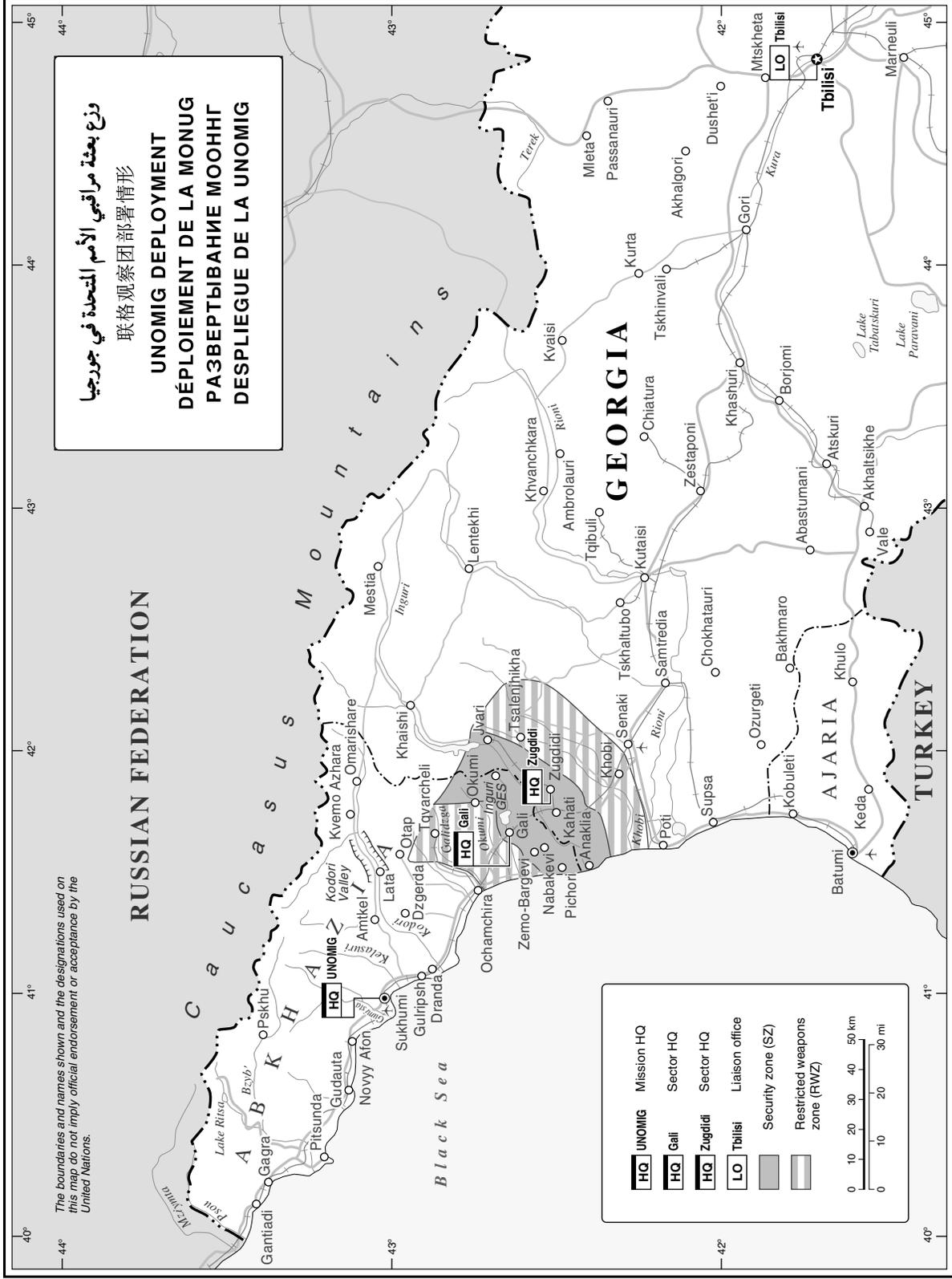
**B. Pays fournissant des observateurs militaires
et du personnel de police civile
(au 20 septembre 2008)**

<i>Pays</i>	<i>Nombre de policiers civils</i>
Allemagne	4
Fédération de Russie	2
Ghana	1
Israël	1
Pologne	2
République tchèque	2
Suède	2
Suisse	2
Ukraine	1 ^c
Total	17

^a Y compris le chef des observateurs militaires.

^b Trois observateurs militaires et 12 membres du personnel médical.

^c Y compris le conseil principal pour les questions de police.



توزيع بعثة مراقبي الأمم المتحدة في جورجيا
 联合国观察团部署情形
 UNOMIG DEPLOYMENT
 DÉPLOIEMENT DE LA MONUG
 РАЗВЕРТЫВАНИЕ МООННГ
 DESPLIEGUE DE LA UNOMIG

The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

HQ	UNOMIG	Mission HQ
HQ	Gali	Sector HQ
HQ	Zugdidi	Sector HQ
LO	Tbilisi	Liaison office
		Security zone (SZ)
		Restricted weapons zone (RWZ)

0 10 20 30 40 50 km
 0 10 20 30 mi